



Bourse d'études du Principe de Jordan à l'intention des étudiants des Premières Nations en santé infantile ou en santé des enfants souffrant de handicaps

Présentée par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada en partenariat avec la Première Nation Crie de Norway House

À PROPOS DU PRINCIPE DE JORDAN

Jordan River Anderson de la Première Nation Crie de Norway House est le fondateur du Principe de Jordan. Jordan est né à Winnipeg le 22 octobre 1999 et il a passé plus de deux années à l'hôpital avant d'être prêt à aller vivre à domicile dans sa famille. Malheureusement, les gouvernements du Canada et du Manitoba ne s'entendaient pas à savoir qui allait payer les frais de ses soins à domicile en raison du statut de Première Nation de Jordan, donc il n'a pas pu quitter l'hôpital. Jordan a attendu plus de deux années pendant que les gouvernements se relançaient la balle. Jordan est tristement décédé à l'hôpital à l'âge de cinq ans, sans n'avoir pu passer une seule journée à la maison, dans sa famille.

Le Principe de Jordan stipule que les enfants des Premières Nations devraient pouvoir accéder aux services gouvernementaux dont ils ont besoin lorsqu'ils en ont besoin, sans bureaucratie gouvernementale additionnelle liée à leur statut de Première Nation. Le 12 décembre 2007, la Chambre des Communes a adopté une motion en ce sens à l'unanimité mais le gouvernement canadien ne l'a pas mise en œuvre. En 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a ordonné au Canada de cesser son approche discriminatoire en appliquant le Principe de Jordan à tous les enfants des Premières Nations vivant sur et hors réserve et dans tous les services publics. Des milliers d'enfants reçoivent aujourd'hui des services en raison du Principe de Jordan.

MONTANT DE LA BOURSE D'ÉTUDES ET ADMISSIBILITÉ

Cette bourse d'études de 5 000 \$ sera versée à un seul récipiendaire par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. Les étudiants des Premières Nations qui sont inscrits à un programme de santé infantile ou en santé des enfants souffrant de handicaps sont éligibles à soumettre leur candidature.

- Le candidat est inscrit à un programme de santé infantile ou en santé des enfants souffrant de handicaps.
- Le candidat est directement relié à la santé infantile ou à la santé des enfants souffrant de handicaps.
- Démontre un engagement envers la santé des enfants autochtones et les services communautaires.
- Démontre un engagement et un accomplissement au plan académique.

PROCESSUS DE DEMANDE ET DATES IMPORTANTES

Les candidats doivent compléter le formulaire de demande et soumettre tous les documents requis avant 15h00, heure de l'Est, le 15 mars 2017 au :

Comité de sélection pour la bourse d'études du Principe de Jordan
309, rue Cooper, suite 401, Ottawa ON K2P 0G5
ou info@fncaringsociety.com

TOUS LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE SOUMIS :

- Le formulaire de demande dûment complété.
- Une lettre de présentation détaillée qui décrit comment le candidat respecte les critères d'admissibilité et qui décrit comment les connaissances et l'expérience du candidat le préparent à entreprendre une carrière en santé infantile ou en santé des enfants souffrant de handicaps, en faisant des liens avec le Principe de Jordan.
- Une lettre de recommandation de la part d'un professionnel de la santé ou d'un enseignant qui confirme que le candidat rencontre les critères d'admissibilité.
- Une lettre de recommandation de la part d'un professionnel de la santé ou d'un enseignant qui confirme que le candidat rencontre les critères d'admissibilité.
- Une lettre de recommandation de la part d'un professionnel de la santé ou d'un enseignant qui confirme que le candidat rencontre les critères d'admissibilité.

Nous remercions tous les candidats d'avoir pris le temps de soumettre leur demande. Seul le candidat retenu sera contacté.



Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada

www.fncaringsociety.com



FORMULAIRE DE DEMANDE

Bourse d'études du Principe de Jordan à l'intention des étudiants des Premières Nations en santé infantile ou en santé des enfants souffrant de handicaps

APPLICANT'S INFORMATION

NOM DU DEMANDEUR

PREMIÈRE NATION AFFILIÉE

ÉTABLISSEMENT POSTSECONDAIRE À LAQUELLE EST INS-CRIT LE DEMANDEUR

PROGRAMME D'ÉTUDES DU DEMANDEUR

ADRESSE (NUMÉRO ET RUE)

VILLE

PROV / TERR

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE (DOMICILE)

TÉLÉPHONE (MOBILE)

COURRIEL

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS À SOUMETTRE

Tous les documents suivants doivent être soumis :

- Formulaire de demande dûment complété
- Lettre de présentation
- Confirmation du statut de membre des Premières Nations
- Confirmation d'inscription dans un programme canadien d'études postsecondaires axé sur la santé infantile ou sur la santé des enfants souffrant de handicaps
- Copie du relevé de notes de la plus récente année d'études postsecondaires
- Deux (2) lettres d'appui

PRIÈRE D'ACHEMINER TOUS LES DOCUMENTS REQUIS AU :

Comité de sélection pour la bourse d'études du Principe de Jordan

309, rue Cooper, suite 401, Ottawa ON K2P 0G5

ou info@fncaringsociety.com

La date limite pour soumettre une demande est le 29 mars 2019 à 15h00, heure de l'Est



First Nations Child & Family
Caring Society of Canada

www.fncaringsociety.com